

Suis-je admissible à du financement?

Si vous êtes un artiste professionnel qui réside à l'Î.-P.-É. et que vous avez vécu dans la province pendant au moins 6 mois avant la date de demande, vous êtes admissible à présenter une demande de financement.

Qui est considéré comme un artiste professionnel?

Vous devrez montrer votre statut professionnel à l'aide de votre CV d'artiste. Votre CV devrait indiquer toute votre formation, vos expériences professionnelles rémunérées dans votre discipline, vos prix, vos expositions, vos tournées, vos albums enregistrés, vos films ou toute autre expérience professionnelle qui a trait à votre expérience artistique.

Ce programme de financement me convient-il?

Oui, si vous êtes un artiste professionnel qui est un résident de l'Î.-P.-É. travaillant dans les disciplines suivantes : artisanat; danse; arts interdisciplinaires; films et arts médiatiques; musique; théâtre; arts visuels; lettres et édition.

Quels types de projets financez-vous?

Les jurys ont tendance à accorder un financement aux projets qui incluent dans leur demande les éléments suivants : une idée de projet bien pensée et clairement décrite avec une vision artistique forte, une liste des activités du projet et un calendrier, un budget qui correspond aux activités énumérées et du matériel de soutien de bonne qualité. Les jurys veulent comprendre ce que votre projet accomplira pour vous en tant qu'artiste et quel sera l'impact de votre projet.

Comment puis-je créer un budget pour mon projet?

Utilisez ce modèle.

Puis-je commencer à remplir ma demande, la sauvegarder et y revenir plus tard?

Non. Nous recommandons fortement que vous prépariez votre demande au complet dans un document Word à partir duquel vous pourrez copier-coller vos renseignements dans le formulaire parce qu'une fois que vous commencez à remplir la demande, vous devrez la terminer au complet en une seule session.

Je ne peux pas utiliser la demande en ligne. Que dois-je faire?

Communiquez avec l'agente de développement – Industries de la création [Mathieu Foran](#).

Combien de fois puis-je présenter une demande?

Vous pouvez présenter une demande de financement à chaque série (automne et printemps), mais si vous recevez la subvention, vous devrez terminer votre projet et soumettre un rapport final avant de pouvoir présenter une demande de nouveau.

Quand saurai-je si je recevrai du financement?

Nous nous efforçons de veiller à ce que tous les demandeurs soient informés dans les quatre semaines suivant la date limite de financement.

Je n'ai pas reçu de financement. Puis-je obtenir des commentaires?

Oui, vous pouvez communiquer avec l'agente de développement – Industries de la création pour recevoir des commentaires de haut niveau sur votre demande de subvention afin de vous préparer à présenter une demande de nouveau à l'avenir.

Ma demande de financement a été acceptée. Quand recevrai-je le paiement?

Une fois que vous aurez été avisé que votre demande a été choisie, on communiquera avec vous pour signer un contrat et prendre des dispositions pour le paiement.

Quelle est la date limite de soumission de mon rapport final?

Le rapport final doit être remis lorsque vous finissez votre projet (comme indiqué dans votre demande). Si vous devez modifier votre date de fin, veuillez communiquer avec Mathieu Foran

Dois-je inclure votre logo ou reconnaître le soutien financier?

Oui, s'il vous plaît. Lorsque votre subvention sera confirmée, vous vous enverrons une copie de [notre logo ou vous](#) pouvez le télécharger ici. Veuillez inclure le logo et la déclaration suivante lorsque possible et approprié : Ce projet est financé (en partie) par InnovationÎ.-P.-É. dans le cadre du Plan d'action culturel de l'Î.-P.-É.

Puis-je présenter une demande à plus d'un programme en même temps dans la même série de financement?

Oui, vous pouvez présenter une demande pour chacun des trois volets (création, diffusion et perfectionnement professionnel), mais une seule demande par volet est permise.